Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260521-2026_05_08-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 21 Mai à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Mai 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 **Nombre de votants : 18**

Procurations : 1

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO – Yann BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

Pouvoirs : Meddhi CALON à Gaëlle ROLLIN

Absent : Philippe BODARD

****

2026_05_08_VOIRIE 2026 – AMO PROGRAMME 2026

Monsieur Frédéric FALLOUR, Adjoint à la voirie informe l'assemblée

Afin de pouvoir réaliser le programme d'aménagement et de sécurisation de mobilités douces « piétons-cycles » sur 3 axes (Rue du Stade, Rue René Cassin et Rue Sol de Grisolles), le cabinet LEGAVRE propose une prestation d'AMO.

Cette prestation comprend :

- Avant-projet,
- La phase PRO,
- Le suivi de travaux (DET),
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Le montant des travaux est estimé à ce stade à 60 000 € TTC.

Le montant des honoraires est réparti comme suit :

- Tranche ferme : 8 820 € TTC
- Prestation complémentaire : 1 800 € TTC (dépôt dossier à ATD pour validation technique d'aménagement sur RD)

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260521-2026_05_08-DE

Commentaires :

M. Yvonnick BOULHO : ne peut-on pas réaliser la rue du stade en totalité ? vu, les frais d'ingénierie élevés.
Réponse : il s'agit d'un test qui pourra déboucher sur une réalisation définitive dans quelques temps. Le budget est tendu et il semblait judicieux de faire ce test pour être sûr que l'expérimentation soit une réussite. La prestation complémentaire pour constituer le dossier pour la validation technique est nécessaire en raison de l'absence de compétences d'ingénierie sur nos services communaux.

M. FALLOUR précise que la voie ne va pas être refaite de façon définitive et totale mais juste un aménagement expérimental. Aussi, le fait de faire du provisoire et de la mobilité douce permet d'obtenir un financement des dispositifs (AVELO3…).

Mme RETHO complète que le travail avec le cabinet Legavre nous permet d'avoir une vision globale des entrées de bourg à partir du travail du cabinet Iprocia et d'affiner les propositions faites dans les fiches actions. Le cabinet Legavre à travers sa proposition souhaite qu'on prenne le temps de trouver les bons aménagements notamment pour notre artère principale.

Décision : majorité

Pour : 15 voix
Contre : néant
Abstentions : 3 voix : Christophe PLANCQUEEL, Yvonnick BOULHO, Mickaël ROUSSEL

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité (15 voix pour et 3 abstentions) :

- **Valide la proposition financière du cabinet LEGAVRE pour un montant de 10 620 € TTC (tranche ferme et prestation complémentaire)**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec ce dossier.**

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan